



Paris, le 03/12/2019

Madame la Députée,
Monsieur le Député,
Madame la Sénatrice,
Monsieur le Sénateur,

Objet : réforme du droit aux congés bonifiés

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la réforme des congés bonifiés avait été annoncée par le Président de la République lors de son discours en Guyane à l'ouverture des assises des Outre-Mer le 28 octobre 2017.

Depuis, nos organisations syndicales n'ont cessé d'interpeller les pouvoirs publics dans l'objectif qu'un processus de discussions et même de négociations s'ouvre au sujet de ce droit dans l'objectif non seulement de le maintenir mais aussi de l'améliorer.

C'est dans ce sens que vous trouverez ci-joint la dernière expression unitaire de nos organisations au titre de la mobilisation « Outre-Mer » appelée le 14 novembre dernier.

Il nous semble par ailleurs important d'attirer votre attention sur l'importance des mobilisations initiées dans ce sens par nos organisations syndicales. Ainsi, outre différentes mobilisations initiées sous la forme de la grève et de manifestations, ce sont plusieurs milliers d'agents qui ont participé à des rassemblements dédiés devant les locaux de Bercy.

Force est de constater que le Gouvernement persiste et signe dans sa volonté d'imposer à marche forcée une régression du droit aux congés bonifiés.

Ainsi, alors qu'une seule réunion a été organisée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) avec les organisations syndicales représentatives des personnels de la Fonction Publique, un projet de décret portant réforme des congés bonifiés est inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Commun de la Fonction Publique.

Alors que nos organisations ont été force de propositions au sujet du droit aux congés bonifiés, alors que le rapport parlementaire d'information sur les congés bonifiés des députés Lénaïck ADAM et David LORION préconisait un certain nombre de recommandations, le Gouvernement s'enferme dans la politique du fait accompli.

Le projet de décret n'est pas à la hauteur de nos attentes.

In fine, avec des conséquences désastreuses sur les conditions de vie au et hors travail des personnels mais aussi sur le plan économique et social, tout est fait pour que le droit aux congés bonifiés devienne un congé simple en portant atteinte à la bonification telle qu'elle existe actuellement.

Nos organisations syndicales demandent le retrait de ce projet de décret et de son examen lors de la réunion du Conseil Commun de la Fonction Publique du 10 décembre,

Nos organisations sollicitent de votre haute bienveillance une interpellation du Gouvernement dans ce sens.

Nos organisations sollicitent une audience auprès des groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Restant à votre entière disposition,

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les député-e-s, sénatrices et sénateurs, l'expression de nos sentiments distingués

Pour la CFTC
Christian CUMIN

Pour la CGT
Jean-Marc CANON

Pour la FA
Pascal KESSLER

Pour FO
Christian GROLIER

Pour la FSU
Bernadette GROISON

Pour Solidaires
Gaëlle MARTINEZ

Pièces-jointes :

- Expression unitaire 14 novembre 2019
- Projet de décret